

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°575) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BOUQUET, A L'ASSOCIATION COLLECTIF BONHEUR INTERIEUR BRUT

DÉCISION N° AU-19-152 EN DATE DU 08 AVRIL 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de la fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions dans la salle Bouquet, les 18, 19, 21, 22 mars 2019 de 10 h à 16 h et le 20 mars 2019 de 10 h à 13 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions dans la salle Bouquet, les 18, 19, 21, 22 mars 2019 de 10 h à 16 h et le 20 mars 2019 de 10 h à 13 h;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190408-Imc1H6187H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/04/2019

Date de Publication: 08/04/2019